

Nombre de Membres en exercice :	08
Nombre de Membres présents :	05
Nombre de suffrages exprimés :	05
Votes Pour :	05
Votes Contre :	00
Vote blanc ou nul :	00
Abstention :	00

DÉLIBÉRATION DU BUREAU SYNDICAL

N° BS-2024-03

Séance du 15/05/2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le quinze mai à dix-sept heures trente, se sont réunis dans la salle de réunion du SIEGA les membres du Bureau Syndical du SIAGA, sous la présidence de Jean-Louis Reynaud, Président en exercice, dûment convoqués le trois mai deux mille-vingt-quatre.

Monsieur Alain PERROT a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Formant la majorité des membres en exercice.

Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
Monsieur Jean-Louis REYNAUD	X			
Monsieur Alain PERROT	X			
Monsieur Marc GAUTIER	X			
Monsieur Williams DUFOUR			X	
Monsieur Freddy REY			X	
Madame Dominique COMBAZ	X			
Monsieur Daniel BATON			X	
Monsieur GENTIL Pascal	X			

Objet : Demande de subvention dans le cadre de l'avenant n°1 au PEP GATB

CONSIDERANT que l'avenant n°1 au Programme d'Etudes Préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PEP au PAPI) s'inscrit dans la continuité du programme initial par délibération CS 2024-09 en date du 07/02/2024.

CONSIDERANT que le dossier de demande d'avenant au Programme d'Etudes Préalables au PAPI a été déposé pour instruction aux services de l'Etat comme suit :

M le Président :

Propose de solliciter les aides des financeurs pour les actions incluses dans l'avenant n°1 au PEP, selon les montants indiqués dans les fiches actions individuelles respectives à ces actions, comme suit

V4 30/01/2024	Budget initial	Budget après avenant	Évolution du budget	%
Axe 0	180 000 €	262 111 €	82 111 €	45,6
Axe 1	820 860 €	874 883 €	54 023 €	6,6
Axe 2	74 520 €	101 335 €	26 815 €	36
Axe 3	18 480 €	18 480 €	0 €	0,0
Axe 4	10 380 €	20 760 €	10 380 €	100,0
Axe 5	29 400 €	58 800 €	29 400 €	100,0
Axe 6	110 640 €	110 640 €	0 €	0,0
Axe 7	42 360 €	42 360 €	0 €	0,0
TOTAL	1 286 640 €	1 489 369 €	202 729 €	15,8

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical,

- **AUTORISE** le Président à engager les démarches de demandes de subventions de l'avenant N°1 auprès des financeurs du Programme d'Etudes Préalables au PAPI.

Fait et délibéré en séance,
Le 15/05/2024

Secrétaire de séance,
Alain PERROT

Le Président,
Jean-Louis REYNAUD




Publiée le 21/05/2024

Transmise au Représentant de l'État le : 21/05/2024

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-038-200079192-20240515-BS_2024_03-